

Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - I. BUFFET-PICHON - A. VAL - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. CAVAILLÉ - D. BERNARDIN - A. BUIL - J.-P. FIORA - C. CUENI - D. SCHÜWY

Mandats : F. PIBAROT à N. ROUQUAIROL - G. LAMBERT à C. THOMAS - B. GRYNFELTT à M. WULLAERT - J.-E. RUBIO à I. BUFFET-PICHON - C. BOUCHE à C. BASTIER

Absents excusés : A. HERNANDEZ - E. TOURRETTE

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

M. le Maire indique qu'avant de commencer la séance, il est distribué deux documents relatifs à des délibérations, l'un concernant les travaux des écoles et notamment la subvention à demander - Il a eu l'information que c'était accordé - et l'autre la mutualisation des services entre l'ALSH et l'ALP. Le Conseil municipal, essentiellement budgétaire, sera présenté par Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS.

I. Vote des taux d'imposition locale 2023

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et explique que les trois taxes sont maintenues pour la 15ème année consécutive. Le taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenu.

Mme C. CUENI questionne sur le montant de taxe que cela représente avec les nouveaux arrivants.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS répond que cela représente environ 100 000 euros de recettes en plus cette année.

Il est rappelé que 2022 a été la dernière année de paiement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

II. Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2023

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et rappelle qu'un acompte pour cette subvention au CCAS a été voté en début d'année. Le CCAS a sollicité 145 000 euros de plus qu'en 2022.

Mme C. CUENI s'interroge sur la hausse du montant de la subvention sollicitée et soumise au vote.

M. le Maire explique que cette hausse est nécessaire afin d'assainir toutes les situations au CCAS, avec la prise en compte du déficit et de l'absence de recette.

C'est une situation exceptionnelle due :

- Au déficit de la cuisine qui affiche un montant cumulé de 89 000 Euros,
- Au coût de l'énergie malgré l'amortisseur énergétique qui représente + 10 k€ de dépenses
- A la fin d'une subvention exceptionnelle de la CAF qui pendant 5 ans avait pris en compte des actions qui n'avaient pas été financées.

La crèche est structurellement déficitaire. C'est une constante. La participation des parents couvre environ 40 % des dépenses.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

III. Mise en place d'une zone de « PUP global » OAP Secteur Nord, au titre du II de l'article L.332-11-3 du Code de l'urbanisme

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse.

Dans le cadre de l'extension des lotissements secteur Nord, il a été choisi la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). Cet outil financier a été préféré à celui de la ZAC dont la mise en place est plus lourde et plus longue.

L'aménagement de ce secteur nécessitant la mise en place d'équipements publics dont les coûts sont conséquents, cela permet à la commune de cadrer la participation des aménageurs.

M. le Maire précise qu'en annexe figure le plan lié à ce PUP sur l'ensemble de la zone Nord qui se situe au-delà de La Fournière en direction de la Route d'Abeilhan. Le périmètre global de ce PUP est de 7,5 hectares sur le secteur Nord.

Mme C. CUENI dit qu'il y aura des terrains nus et un terrain occupé.

Mme I. BUFFET-PICHON questionne sur la consommation d'espaces par rapport à la loi Elan.

M. le Maire indique que ces zones sont en UA1 et UA2 dans notre PLU qui a été récemment approuvé.

Le point III est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 absentions : I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

IV. Projet Urbain Partenarial 1 « OAP Secteur Nord » pour le lotissement « Le Coussat »

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse.

Il indique que cela porte sur la première convention de PUP qui a pour objet la mise en place de la participation financière de la société en nom collectif Le Coussat, pour une partie de l'aménagement de la zone AU du PLU sur 12 parcelles d'une superficie cadastrale totale de 31 205 m².

L'aménagement consiste en la création d'un lotissement de :

- 46 lots de terrain à bâtir,
- 20 logements locatifs aidés.

Mme C. CUENI précise que le plan de circulation doit être cohérent avec ce nouvel aménagement.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 absentions : I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

V. Cession des parcelles BC 176 d'une contenance de 1000 m² et BC 182 d'une contenance de 405m² - Terre agricole en nature de landes

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Il précise que la commune est propriétaire de ces parcelles d'une superficie de 1.405 m² non urbanisable.

M. CANAC possède des parcelles voisines et souhaite acquérir ces deux parcelles.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI. Redevance d'occupation du domaine public par des Food-Trucks

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Il précise qu'il y a des demandes d'installation de Food-trucks et qu'il est nécessaire de mettre en place un tarif journalier pour l'occupation du domaine public. Il est proposé la somme de 5 € la journée.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII. Budget annexe photovoltaïque - Approbation du compte de gestion 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS rappelle que tous les points VII à XIV ont été présentés en commission finances qui s'est tenue le 12 avril 2023 sur la base des documents officiels et réglementaires envoyés une semaine avant. Elle présente un document de synthèse et Mesdames C. CUENI et I. BUFFET-PICHON ont tourné le dos à cette présentation.

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et donne toutes explications sur la commission finances qui s'est tenue la veille et qui n'a pas généré de questions particulières.

Le point VII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

VIII. Budget annexe photovoltaïque - Approbation du compte administratif 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le point VIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON, étant précisé que M. le Maire n'a pas participé au vote)

IX. Budget annexe photovoltaïque - Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

X. Budget annexe photovoltaïque - Vote du budget 2023

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le point X est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

XI. Budget principal - Approbation du compte de gestion 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le point XI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

XII. Budget principal - Approbation du compte administratif 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le point XII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON, étant précisé que M. le Maire n'a pas participé au vote)

XIII. Budget principal - Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le point XIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

XIV. Budget principal - Vote du budget 2023

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Mme I. BUFFET-PICHON demande une copie du diaporama. Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS répond par la négative, précisant qu'il s'agit d'un document interne.

Le point XIV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

XV. Convention de financement Fonds d'innovation pédagogique - Ecole Jean Moulin

Mme V. BAUDE -TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le point XV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 absentions : C. CUENI - I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON)

XVI. Changement de nom de service et intégration du service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'espace Ado du CCAS à la mairie

Mme V. FRYDER - AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles. Elle précise que la nouvelle dénomination est désormais "Enfance et Jeunesse".

Le point XVI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 absentions : I. BUFFET-PICHON - J.E. RUBIO ayant donné mandat à I. BUFFET PICHON).

XVII- Questions diverses

Avenant Contrat Bourg-centre - Région Occitanie

Présentation de l'avenant par M. le Maire. Il remercie Mme B. DAVOISE pour son implication. Un dossier sur la gestion des eaux de la piscine en vue de l'arrosage a été présenté.

Bac à plantes - local Police Municipale

Mme CUENI s'interroge sur son état et devenir.

Mme N. ABBAL explique qu'il sera repris une fois que toutes les façades du bâtiment seront faites.

La séance est levée à 20h00.

Christophe THOMAS
Maire

Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

